

A Paris, le 28/09/10

A l'attention de Monsieur Pascal Faure
Ingénieur général des mines
Vice-président du Conseil général de
l'industrie, de l'énergie et des
technologies

Monsieur l'Ingénieur général,

Le Premier ministre, dans la lettre de mission qu'il vous a adressée le 8 septembre 2010, souhaite que vous étudiez les différentes modalités de mise en place des missions du Directeur Interministériel des Systèmes d'Information (DISI) de l'État et que vous proposiez les règles de gouvernance les plus appropriées. Le Premier ministre souhaite également que vous indiquiez quelles sont les fonctions qui doivent relever du DISI.

L'April, l'association de promotion et de défense du logiciel libre, se réjouit de l'opportunité que représente cette nouvelle mission pour le bon fonctionnement des systèmes d'information de l'État, pour la maîtrise complète des processus, pour son indépendance, ainsi que pour la pérennité du système d'information et des données.

Selon la lettre de mission du Premier ministre, et afin d'assurer la cohérence des orientations et une coordination des ressources, la stratégie informatique de l'État devra permettre d'assurer l'utilisation la plus pertinente des outils informatiques dans le respect des textes et des grands principes du code des marchés publics. Dans ce cadre, le recours systématique aux standards ouverts, tels que définis par la Loi pour la confiance dans l'Économie numérique de 2005 ¹ est absolument essentiel. Les standards ouverts assurent en effet l'interopérabilité des systèmes, ainsi que l'assurance pour l'ensemble des citoyens de pouvoir accéder aux services publics. De plus, ils assurent la pérennité des données - et donc une mutualisation efficace des ressources.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie du DISI devrait être axée autour des trois principes déjà présents dans le Plan Stratégique de l'Administration Électronique (PSAE) : ne pas refaire ce qui a déjà été fait, faire en commun ce qui peut l'être, pouvoir réutiliser gratuitement ce qui a déjà été financé sur argent public. Sur ce point, j'attire votre attention sur l'importance d'utiliser des logiciels libres : ces derniers garantissent en effet la possibilité de continuer à utiliser les outils dans le temps, de mutualiser les ressources, et de modifier si besoin est ce qui a déjà été créé afin de l'adapter aux besoins actuels. Libertés logicielles et PSAE convergent donc vers les mêmes objectifs.

La mutualisation des infrastructures et des achats informatiques améliore le respect du Code des marchés publics lors de la commande de logiciels informatiques, et en premier lieu la ventilation des crédits et la justification des dépenses au premier euro. Dans cette perspective, il serait d'ailleurs pertinent d'étudier les différents coûts du SI de l'État, en réalisant une ventilation précise des crédits alloués (y compris sur les acquisitions et mises à jour des licences de logiciel), afin d'évaluer les économies réalisables dans ce cadre - notamment par l'utilisation de logiciels libres,

1 Article 4 : « tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restrictions d'accès ni de mise en œuvre »

qui n'imposent pas de tels couts. Cette étude pourrait d'ailleurs inclure les parts accordées aux différents fournisseurs bénéficiaires, afin de contrôler le respect de la libre concurrence et de la pluralité des cocontractants de l'administration.

Dans ce cadre, il importe aussi de prendre en compte la différence organique d'intérêts entre les fournisseurs de l'État et l'intérêt public dans lequel s'inscrivent les dépenses de l'État. De plus, il serait souhaitable que la France puisse réinvestir le jeu de la normalisation sans avoir à pâtir du parasitage éventuel d'acteurs privés.

Enfin, doter le DISI d'un réel pouvoir décisionnaire nous semble essentiel : le Directeur doit être levier d'action en plus d'être force de proposition, sans quoi ses recommandations risqueraient de ne pas être suivies d'effet. De plus, la gestion de la performance des systèmes d'information par un acteur unique et clairement identifié, disposant de pouvoirs réels, permettrait de mettre en place un véritable contrôle et une incitation efficace au développement de bonnes pratiques dans l'administration. Le placement du DISI auprès du Premier ministre est clairement positif, en lui donnant potentiellement un vrai pouvoir de décision.

Je me tiens à votre disposition pour préciser les arguments de ce courrier et contribuer ainsi à l'optimisation des systèmes d'information de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur général, l'expression de mes salutations distinguées.



Tanguy Morlier,
Président de l'April